



SUD CHAMPAGNE

BUFO

Semaine des animateurs NATURA 2000

Mardi 16 novembre 2021

Déclinaison régionale du Plan National d'Actions Sonneur à ventre jaune en Grand Est



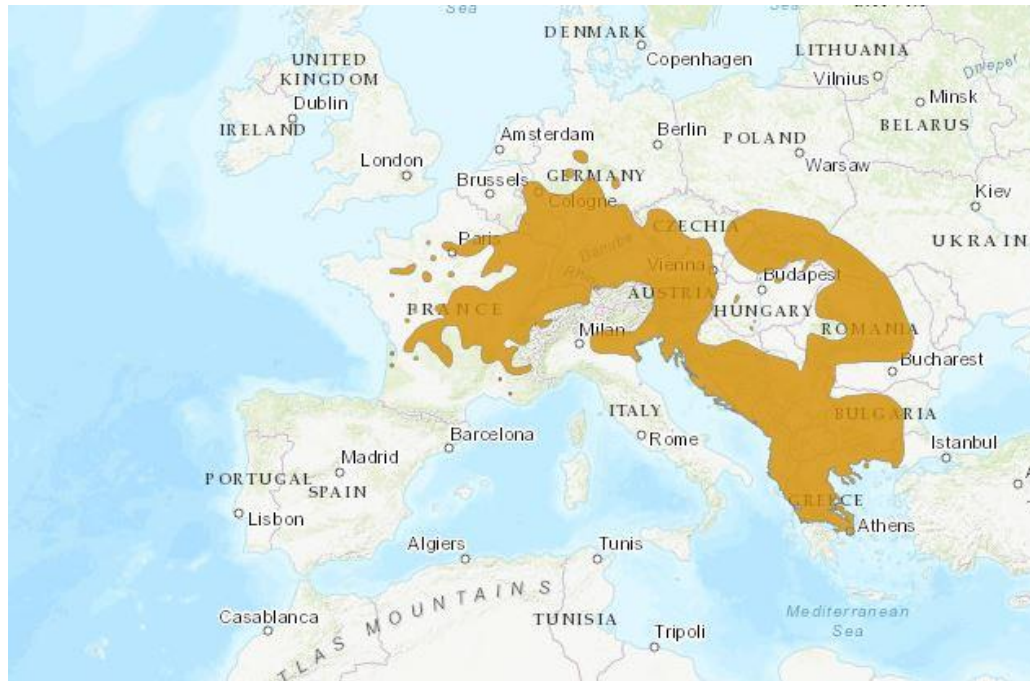

**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Le Sonneur à ventre jaune – *Bombina variegata*

- Crapaud de petite taille : 3,5 à 5 cm
- Face ventrale jaune marbrée de sombre
- Face dorsale brune et finement verruqueuse
- Europe centrale et méridionale orientale



- Espèce protégée par article 2 arrêté ministérielle du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés
- Annexe II et IV de la Directive 92/43/CEE Habitats Faune Flore
- Espèce PNA

- A partir d'avril : retrouve les habitats aquatiques pour sa reproduction = petits points d'eau temporaires (ornières, fossés, petites mares, etc.)



Préoccupation mineure sur les listes mondiale et européenne (2009), vulnérable en France métropolitaine (2015), quasi menacé en Alsace (2014) et en Lorraine (2016), et vulnérable en Champagne-Ardenne (2007).

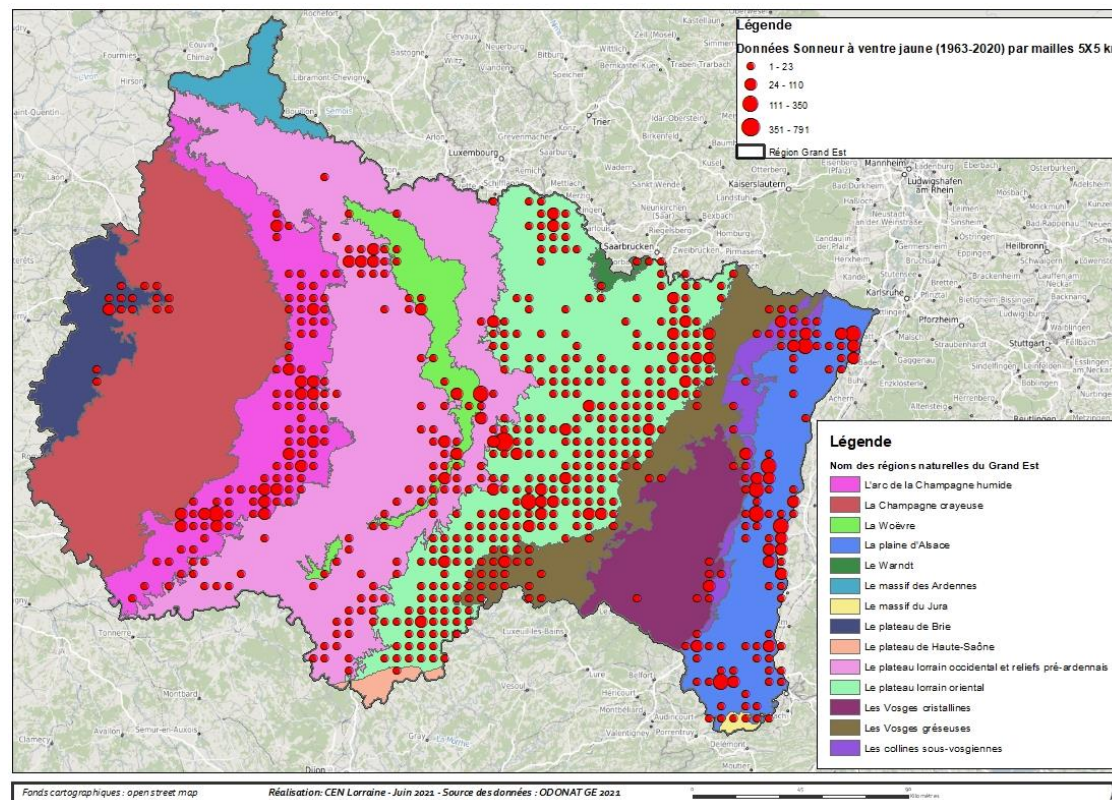
Le Sonneur à ventre jaune en Grand Est

Présence : Plateau de Brie et Montagne de Reims, Champagne humide, Bassigny, Plateau lorrain, Plaine d'Alsace

Fréquente principalement le milieu forestier mais aussi des paysages agricoles et des sites artificiels

Enjeu fort de conservation en région :

- Vaste répartition, région de France où l'espèce est la plus abondante : enjeu continental
- Secteurs avec des populations élevées, d'autres isolées
- Région frontalière et lien avec les autres régions et pays



Contexte régional

- Déclinaison régionale en Alsace 2012-2016
- Déclinaison régionale en Lorraine 2013-2018
- Pas de déclinaison en Champagne-Ardenne mais des actions spécifiques
- La fusion des régions doit permettre un travail collectif en Grand Est
- Volonté de la DREAL GE de rédiger une DRPNA



Animation par le CPIE du Sud Champagne, animation Lorraine par le CEN L et Alsacienne par l'association BUFO

BUFO



SUD CHAMPAGNE

Le document

- Document cadre décliné du PNA et du bilan adapté au contexte régional
- Mis en place pour une durée de 10 ans
- Présentation générale de l'espèce
- État des lieux en Grand Est
- Synthèse des actions menées en région
- Besoins et enjeux de conservation
- Stratégie de conservation à l'échelle nationale
- Définition de la stratégie pour la durée du plan
- Déclinaison opérationnelle du plan d'actions
- 18 actions déclinées en région

Déclinaison régionale Grand Est du Plan National d'Actions 2021 - 2030

En faveur du Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*

Agir pour la préservation des amphibiens



Document de sensibilisation



CAS FRÉQUENTS : QUE FAIRE ?

LE BUT DE CE DOCUMENT EST D'AIDER À DÉFINIR LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR LA CONSERVATION DU SONNEUR À VENTRE JAUNE EN FONCTION DE LA SITUATION DE CHAQUE PARCELLE FORESTIÈRE.

1. ANTICIPER

1. Au moment de la préparation de plans d'affectation des coupes (pratiques en clair et couvert), je me renseigne sur la localisation de l'espèce (les stratégies sont dans le Plan de gestion (PAG), l'aménagement forestier, le plan de gestion, etc.) et en particulier auprès d'une personne responsable « à contact » si aucun contact local connu, afin de proposer l'année précédente les interventions (ou renoncer) sur les méthodes de récolte.
2. J'évite les interventions en fin de saison (au début de l'été), les dates d'intervention prévues et la localisation des sites à sonneur.
3. Je privilégie la récolte en des secteurs forestiers... J'évite aussi et sans justification ne pose pas de problème vis-à-vis du sonneur à ventre jaune l'existence d'arbres de la même en état des années et s'il y a pas de risque de tassement des sols.
4. Si des travaux d'aménagement de piste ou de rebouchage de ride de piste peuvent impacter l'habitat du sonneur, il est préférable de les prévoir hors période d'activité de l'espèce en l'absence que cela ne remet pas en cause le statut de la population. Cependant, si en réalisant par anticipation des habitats favorables au sonneur à ventre jaune à vérifier au printemps suivant à des emplacements moins sensibles pour la gestion, cela limitera les contraintes au printemps suivant. Une demande de déplacement ou de destruction peut être faite en démontant que cela ne nuit pas au cycle biologique de la population locale.
5. Dans les classes d'exploitation des bois, j'évite la réaction si dessous forestière orange uniquement pour les parcelles où le sonneur est connu.

« Au cours de la période de 15 mars au 15 septembre, le début d'une exploitation de la forêt, après un délai d'intervention de 2 jours fériés et pour les sites où le sonneur à ventre jaune est connu, est soumis à l'autorisation de propriétaires »

The infographic is divided into several sections with a green and orange color scheme. It includes logos for 'SEI CLIMATRIE', 'Département de la Région Grand Est', and 'BUEO'. The main title is 'Sonneur à ventre jaune Bombina variegata'. It contains text about the purpose of a National Action Plan (PNA) and the current status of the species in France. It also features a map of the Grand Est region showing the distribution of the frog and several small photographs of the frog in its natural habitat.

Plan National d'Actions
Déclinaison régionale Grand Est

Sonneur à ventre jaune
Bombina variegata

Améliorer les connaissances et agir localement

Qu'est-ce qu'un Plan national d'actions (PNA) ?

Un PNA permet de définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ces actions se répartissent en 3 axes : l'amélioration des connaissances, la conservation et la sensibilisation. Ils s'inscrivent dans une stratégie globale concertée avec tous les acteurs impliqués.

Pourquoi agir en faveur du Sonneur à ventre jaune ?

En France, un déclin des populations généralisé est observé sur cette espèce depuis plusieurs décennies. La situation nationale exige la mise en œuvre d'actions concrètes pour préserver cette espèce.

La répartition régionale du Sonneur et les menaces qui pèsent sur lui sont bien connues. Il est protégé par l'arrêté ministériel de 2007 touchant les listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. Des actions en faveur de l'espèce ont été réalisées en Alsace, en Champagne-Ardenne et en Lorraine dans les années précédentes.

Le travail se poursuit maintenant à l'échelle du Grand Est afin de mettre en œuvre des actions pertinentes adaptées aux enjeux régionaux et à la taille de ce territoire.

La région Grand Est possède le plus grand nombre de sites abritant encore le Sonneur à ventre jaune en France, ce qui lui confère une responsabilité forte en terme de conservation de ces sites.

Map notes:
- Sites avec : 100% d'habitats de l'espèce
- Sites avec : 50% d'habitats de l'espèce
- Sites avec : 25% d'habitats de l'espèce

- Guide technique Sonneur en contexte forestier

Interactions avec les activités humaines et enjeux

- La perte/fragmentation des habitats dues à l'aménagement du territoire
- La dégradation ou les modifications des habitats de l'espèce dues à l'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles
- Les changements climatiques,
- La faiblesse des populations en limite d'aire de répartition,
- La destruction directe de l'espèce et les prélèvements,
- Les pollutions et les maladies,
- La prédation par les espèces introduites,
- Certaines pratiques de loisirs (sports motorisés, VTT, manifestation ou événements sportifs...).

Enjeux en région :

- Circulation et centralisation des données
- Maintien des populations
- interactions avec les activités cynégétiques
- Changements climatiques
- Activités anthropiques (gestion forestière, agricole, carrières)
- Séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC)
- Sites N2000 (mise en œuvre ou poursuite de suivi et d'actions de conservation)
- Sensibilisation



Actions de la DRPNA Sonneur à ventre jaune Grand Est

- 2 actions d'animation
- 4 actions de connaissance
- 9 actions de conservation
- 3 actions de sensibilisation
- Volonté de renforcer les liens avec d'autres programmes

Axe	N° de la fiche	Intitulé de l'action	Priorité
Axe 1 : Animation du Plan Régional d'Actions	1.1	ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LA DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PLAN NATIONAL D'ACTIONS	Forte
	1.2	AMÉLIORER LA CENTRALISATION ET FAVORISER LA CIRCULATION DES DONNÉES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS	Moyenne
Axe 2 : Connaissance	2.1	ÉVALUER L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SONNEUR À VENTRE JAUNE EN RÉGION GRAND EST ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	Forte
	2.2	APPROFONDIR LE NIVEAU DE CONNAISSANCE SUR LE SONNEUR À VENTRE JAUNE EN MILIEU AGRICOLE ET VITICOLE	Forte
	2.3	ÉTUDE LES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES CYNÉGÉTIQUES ET LE SONNEUR À VENTRE JAUNE	Moyenne
	2.4	DÉFINIR LES HABITATS TERRESTRES DU SONNEUR À VENTRE JAUNE	Moyenne
Axe 3 : Gestion et conservation	3.1	AMÉLIORER ET VALORISER LES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES À L'ESPÈCE	Forte
	3.2	AMÉLIORER ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES ET VITICOLES FAVORABLES À L'ESPÈCE	Moyenne
	3.3	METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PROTECTION SUR LES STATIONS IMPORTANTES OU ISOLÉES	Forte
	3.4	DÉVELOPPER DES ACTIONS FAVORABLES DANS LES TRANCHÉES FORESTIÈRES LIÉES AUX PASSAGES DE RÉSEAUX	Moyenne
	3.5	APPROFONDIR DES ECHANGES INTERREGIONAUX ET INTERNATIONAUX AFIN DE DÉFINIR DES STRATEGIES CONNECTÉES	Forte
	3.6	DÉVELOPPER ET VALORISER LES PRATIQUES FAVORABLES À L'ESPÈCE AU SEIN DES SITES D'EXPLOITATION DE MATÉRIAUX	Forte
	3.7	DÉPLOYER UNE SYNERGIE EN FAVEUR DU SONNEUR À VENTRE JAUNE DANS LES SITES DU RÉSEAU NATURA 2000	Forte
	3.8	DÉFINIR ET SUIVRE UNE STRATEGIE SUR UNE ESPÈCE INTRODUITE : LE SONNEUR À VENTRE DE FEU	Moyenne
	3.9	RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE L'ESPECE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE, LES ÉTUDES D'IMPACT ET D'INCIDENCE, LES ACTIVITES, LES TRAVAUX ET PROJETS SUSCEPTIBLES D'IMPACTER L'ESPÈCE ET SES HABITATS	Forte
Axe 4 : Sensibilisation et communication	4.1	DIFFUSER LA PLAQUETTE GRAND EST SUR LA DRPNA SONNEUR À VENTRE JAUNE	Faible
	4.2	PROLONGER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION ET COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS MENÉES	Moyenne
	4.3	DIFFUSER ET DÉPLOYER LE GUIDE TECHNIQUE POUR LA PRISE EN COMPTE DU SONNEUR À VENTRE JAUNE EN CONTEXTE FORESTIER	Forte

Quels liens entre la DRPNA et N2000 ?



- Faciliter les échanges entre les animateurs du PRA Sonneur à ventre jaune et les animateurs N2000 (veille, échanges d'informations, apport de conseils, données, sollicitation pour les rédaction/révision de DOCOB etc.)
- Surveiller l'évolution des populations et assurer leur maintien
- Assurer des suivis en les adaptant en fonction des sites (cf présentation de Damien AUMAITRE)
- Proposer des mesures de préservation / gestion adaptées en lien avec les DOCOB et partager les retours d'expérience





Merci de votre attention



SUD CHAMPAGNE

BUFO



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement